

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°346-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de l'Entreprise **DA/DPA – Réseau Fibre Optique– 7 rue Descartes –DOMONT (95330)** qui souhaite effectuer des travaux pour la pose d'un poteau en occupant temporairement le domaine public, **rue Aimable et Germinal Martel** –à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

A partir du 05 décembre 2024 et pour une durée de 30 jours, L'Entreprise DA/DPA est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus, **rue Aimable et Germinal Martel**, à Dechy.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront la disposition suivante :

- Empiètement sur chaussée – largeur de voie maintenue : 2
- Circulation limitée à 30 km/h
- Interdiction de dépasser et de stationner

Article 3.

Les services de l'Entreprise **DA/DPA – Réseau Fibre Optique** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation, des déviations et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise DA/DPA – Réseau Fibre Optique
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 19 novembre 2024

Le Maire
Jean-Michel SZATNY

